

Rueil la Gadelière

MARS 2021



Ouverture de la mairie :

Lundi : de 16h à 18 h30

jeudi : de 16h à 18 h30

Samedi : de 10h à 12 h30

Tél : 02 37 62.40 35



rueil.la.gadeliere@orange.fr

mairiederueillagadeliere.fr

Bulletin d'informations

mairiederueillagadeliere.fr

Consultez le site de la mairie
et votre boîte mail régulièrement :

- Pour vous informer
- Pour recevoir le bulletin mensuel
- Pour contacter le maire ou les adjoints
- Pour recevoir des alertes météo
- Pour recevoir des informations urgentes ou importantes

COVID19 et vaccinations

La situation sanitaire reste stable mais toujours sous-pression. L'état d'urgence sanitaire est prolongé jusqu'au 1er juin.

Soyez prudents et prenez soin de vous.

Vous pouvez vous faire vacciner dans le centre de vaccination de votre choix comme à Verneuil, Dreux ou Chartres. Si vous avez des difficultés pour le transport, contactez la mairie.



INSCRIPTION DE VOS ENFANTS A L'ECOLE

Pour la rentrée 2021/22 à la mairie aux heures de permanences

Présentez-vous avec les documents suivants :

- le livret de famille,
- une carte d'identité,
- un justificatif de domicile,
- Le carnet de vaccination.

Depuis la rentrée scolaire 2019, l'instruction est obligatoire dès l'âge de 3 ans et jusqu'à 16 ans. ([Article L131-1](#) du code de l'éducation)

Si la [famille se charge elle-même de l'instruction](#), elle le déclare au maire et au directeur académique des services de l'éducation nationale (Dasen). La déclaration sera à renouveler chaque année.

Les enfants de Rueil, de la maternelle au primaire, sont rattachés à l'école de la commune. Si les enfants sont scolarisés dans un autre établissement, les parents doivent en informer la mairie. Les collégiens et les lycéens sont rattachés à Verneuil d'Avre et d'Iton.

Le Maire a la responsabilité de contrôler que tous les enfants soient scolarisés, aussi nous demandons aux parents, dont les enfants ne sont pas inscrits à Rueil de nous en informer et de nous préciser quels établissements ils fréquentent. Nous vous en remercions par avance.

Ce sont les [responsables légaux](#) de l'enfant qui doivent effectuer la démarche.

Le Maire Françoise POULET

Les Élections régionales françaises de 2021 doivent avoir lieu les **13 et 20 juin 2021**, en même temps que les élections départementales afin de renouveler les conseils régionaux et départementaux de la France. .



Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales jusqu'à fin mars